

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 207 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAFF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGÉY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Pierre DHARREVILLE - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISSETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Juliette MASSON - Joëlle MELIN - Hervé MENCHON - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaél RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENTELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Enda AMRAOUI représentée par Amine KESSACI - Samuel BEN-HAMOU représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Tina BIARD SANSONETTI représentée par Karim TOUCHE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Sarah COULOMB représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Brigitte DEVESA représentée par Sophie JOISSAINS - Sylvaine DI CARO représentée par Eric CHEVALIER - Ambrozio DOLFI représenté par Eric BOUILLÉ - Dimitri FARRO représenté par Yannick GUERIN - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Jérôme GOUIRAN représenté par René-Francis CARPENTIER - Pierre HUGUET représenté par Audrey GATIAN - Aurélie LECAT représentée par Hervé ROUAT - Laurent LHARDIT représenté par Azad KAZANDJIAN - Mario MARTINET représenté par Magali RAMOS - Philippe MAURIZOT représenté par Robin PRÉTOT - Eric MERY représenté par Laure ROVERA - Serge MORI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Roland MOUREN représenté par Martine MISTRAL-GUYL - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Marc PENA représenté par Magali BAILLEUL - Jocelyne POMMIER représentée par Michel VINCENTELLI - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Romain AMARO - Franck SANTOS représenté par Philippe RAZEYRE - Caroline SICARD représentée par Hugo CARTALLIER - Martine VASSAL représentée par Romain SIMMARANO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FAYSSAT - Michel LAN - Eric LE DISSES - Claude PICCIRILLO - Frédéric SZABO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MARKARIAN représenté à 15h40 par Philippe CHARRIN - Michèle RUBIROLA représentée à 15h40 par Sophie CAMARD - Eric GARCIN représenté à 15h46 par Anne REYBAUD-DECROIX

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS à 15h46

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE-002-19509/26/CM

■ Approbation des Tarifs d'adhésions, d'inscriptions aux activités et aux sorties à la journée pour la rentrée 2026 / 2027 - Université du Temps Libre (UTL) Aubagne

169057

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'Université du Temps Libre (UTL) créée en 1995 par la ville d'Aubagne a intégré ses activités aux compétences du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en juillet 2012 et a pour objectifs « Apprendre, stimuler, partager, transmettre ».

L'UTL, aujourd'hui portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, met à la disposition des adhérents un dispositif leur permettant d'acquérir des compétences, de s'initier à de nouvelles disciplines ou de renforcer des connaissances pour le plaisir d'apprendre. Ouverte à tous sans critère d'âge, l'UTL n'a cessé d'étoffer son offre très éclectique avec une programmation proposée d'octobre à juin. Son offre de formation est toujours renouvelée parmi des activités intellectuelles, artistiques et physiques variées. L'UTL est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage.

A la rentrée 2025/ 2026, l'UTL de la Métropole compte 1 035 adhérents.

Afin d'étendre son rayonnement sur le territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle pour la période 2026/ 2027 les tarifs d'adhésion et d'activité, destinés à l'ensemble des habitants du territoire métropolitain ainsi que les tarifs à destination des habitants hors territoire métropolitain.

Tarif préférentiel pour les habitants du territoire de la « Métropole Aix-Marseille-Provence »	
Forfait : 1 ACTIVITÉ + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à une <u>seule activité</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	115 €uros
Forfait : 2 ACTIVITÉS + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à <u>deux activités</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	230 €uros
Tarif pour les habitants « Hors territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence »	
Forfait : 1 ACTIVITÉ + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à une <u>seule activité</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	138 €uros
Forfait : 2 ACTIVITÉS + CONFÉRENCES Cotisation donnant droit à <u>deux activités</u> au choix dans la limite des places disponibles et l'accès aux conférences	276 €uros
Tarif « Activité supplémentaire » dans le cadre du forfait 2 activités + conférences	
1 ACTIVITÉ SUPPLÉMENTAIRE	51 €uros

Tarifs des conférences aux non adhérents de l'UTL	
« PASS 5 CONFÉRENCES »	23 €uros (soit 4,60€ la conférence)
« PASS 1 CONFÉRENCE »	5 €uros

Par ailleurs, tout adhérent inscrit à l'Université du Temps Libre peut bénéficier des sorties en car à la journée ou à la demi-journée à la découverte du patrimoine culturel et environnemental de notre région. Une participation financière complémentaire liée aux frais inhérents à ces sorties sera

Transports Bus	
Jusqu'à 100 kms	21 euros
De 101 à 150 kms	23 euros
De 151 à 200 kms	26 euros
De 201 à 250 kms	28 euros
De 251 à 300 kms	31 euros
De 301 à 350 kms	33 euros
De 351 à 400 kms	36 euros

<i>Tarifs : entrées de musées, visites guidées, lieux culturels et patrimoniaux, sites naturels, parcs nationaux, sites archéologiques etc...</i>	
<i>Les tarifs suivants viendront s'ajouter aux tarifs transports.</i>	
1 ^{er} tarif	3 euros
2 ^{ème} tarif	6 euros
3 ^{ème} tarif	9 euros
4 ^{ème} tarif	12 euros
5 ^{ème} tarif	15 euros
6 ^{ème} tarif	18 euros
7 ^{ème} tarif	21 euros
8 ^{ème} tarif	24 euros
9 ^{ème} tarif	27 euros
10 ^{ème} tarif	30 euros

C'est pourquoi il convient de délibérer sur les tarifs des inscriptions et activités de l'UTL ainsi que sur les tarifs des sorties à la journée ou à la demi-journée de l'UTL pour la période 2026 /2027.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les tarifs dans le cadre des inscriptions aux activités sont fixés annuellement avec augmentation cette année.
- Que la tarification préférentielle métropolitaine est renouvelée ;
- Que les tarifs sont inchangés depuis 2023 /2024 par délibération TCS-005-14257/23/CM du 29 juin 2023 (Université du Temps Libre) ;

Signé le 24 juin 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 26 juin 2026
Publié le 26 juin 2026

- Que depuis 2012, l'UTL a opté pour une tarification restant inchangée pendant 2 années, la 3ème année une augmentation est appliquée à hauteur de 2,5% par an.
- Qu'afin d'indexer les tarifs de l'inscription aux activités de l'UTL à l'augmentation du coût de la vie, les tarifs sont modifiés comme tel ;
- Qu'il est nécessaire de délibérer chaque année les tarifs des sorties en car à la journée de l'Université du Temps Libre ;
- Que les tranches de kilométrage soient modifiées comme suit, plus adaptées à la tarification des autocaristes.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscriptions et d'activités pour la rentrée 2026/2027 des adhérents à l'Université du Temps Libre, tels que mentionnés dans la délibération.

Article 2 :

Sont approuvés les tarifs des sorties à la journée pour la période 2026 /2027, ci-annexés.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée au budget principal, de l'année 2026, en section de fonctionnement : chapitre 70, article budgétaire 7062, fonction 311.

La recette relève de la politique « Culture et Sport », de la sous-politique « Culture » et du programme « Développement culturel » et sera exécutée par le service gestionnaire « 8RRUTL ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON